



Poliez-Pittet, le 16 novembre 2009

Au conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal No 4 -2009 Budget 2010

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2010 qui présente malheureusement un résultat déficitaire de CHF 265'910.-, en augmentation d'environ CHF 73'000.- comparé à celui de 2009.

Cette dégradation est due à l'enseignement spécialisé qui augmente de CHF 26400.- soit 48 %, et à nouveau, également des charges énormes au niveau du social. En effet, les indications fournies pour notre commune donnent une augmentation de 95 %, représentant CHF 11'500.-, pour les frais de garderie et accueil de jour. La prévoyance sociale cantonale subit encore une hausse de plus de CHF 27'000.-.

Il est à noter que les données de la facture sociale et de la péréquation subiront des variations, d'autant plus que le décompte final intègre également les paramètres financiers de l'ensemble des communes vaudoises.

Le système péréquatif actuel est le dernier sous cette forme. En assemblée extraordinaire, les délégués des communes membres de l'UCV et de l'AVdC ont accepté une proposition, ratifiée par l'Etat, d'un système moins compliqué, où, notamment, l'effort fiscal n'entre plus en considération. Il sera en vigueur à partir de 2011.

D'autres éléments sont aussi à prendre en compte dans ce résultat. Le nouveau système de gestion des forêts est actuellement largement déficitaire. Selon la clef de répartition, pour notre commune, le déficit double puisque l'augmentation prévue est d'environ CHF. 23'000.-

En complément des remarques qui figurent en regard des postes, nous vous donnons quelques informations sur les éléments particuliers de ce budget :

1. Administration générale

Au poste 110.452.0, suppression de la collaboration avec Villars Tiercelin pour les employés communaux.

2. Finances

Les conditions actuelles du marché, sur fond de crise, nous rendent prudents sur l'estimation des rentrées fiscales en général mais également sur l'évaluation des sociétés, dont les résultats sont évidemment liés au marché. Nous adoptons une politique identique pour les prévisions des impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers).

Au niveau de la péréquation, la simulation reçue, établie sur la base des comptes 2008, indique un revenu de CHF103'000.-.

Nous vous rappelons que ces chiffres ne sont que des estimations.

3. Domaines et bâtiments

Comme annoncé dans l'introduction, le déficit du poste forêt augmente sensiblement. Le poste 320.318.0, travaux d'exploitation de la forêt est supprimé, il est désormais englobé dans le cadre du groupement forestier.

Au poste 320.435.1, vente de bois, nous ne pouvons faire aucune prévision, il est entièrement géré par le groupement.

Pour la Grande Salle, un changement important intervient. Alors que le poste imputation interne employé communal devient très faible (351.390.0) il est remplacé par des frais de conciergerie (351.301.0), Ceci est bien sûr lié à la nouvelle organisation intervenue après la dénonciation de la convention avec Villars-Tiercelin.

Les remarques ci-dessus s'appliquent également au Collège Nord, (3521.301.0 et 3521.390.0).

Les postes liés aux installations de la cantine et du terrain de football est nouveau, rubrique 354. Ils remplacent l'aide anciennement accordée à la société. Il faut relever que ce nouveau système coûte plus cher à la commune.

Au poste 356.423.0, location du hangar à plaquettes au Groupement forestier, subsiste une inconnue. En effet, le Groupement nous demande soit une forte diminution de la location, soit un rachat. La décision finale n'a pas encore été prise.

4. Travaux

Dans le dicastère des routes, la durée du dernier hiver et les coûts de déblaiement et de salage furent plus importants que les prévisions. De ce fait, ce poste est augmenté (430.318.0).

Pour le poste 442.314.0, entretien du cimetière, la somme de CHF 20'000 a été maintenue en raison de son nouvel aménagement. Il faut relever que la même somme avait déjà été allouée dans le dernier budget en raison du changement des piliers d'entrée et de la rénovation et correction des portails. Ces travaux ont été partiellement payés, le matériel ayant déjà été livré.

5. Instruction publique et cultes

Les dépenses d'écolage sont basées sur les budgets des établissements primaires et secondaires. Le décompte du nombre d'élèves portera sur l'enclassement au 1^{er} octobre 2010.

6. Sécurité sociale

Comme annoncé en préambule, ce poste grève gravement notre budget.

La subvention versée pour l'accueil des enfants passe de CHF 12'000.- à CHF 23'500.- afin de financer les coûts liés au préscolaire (garderie), à l'accueil familial et aux frais du réseau. (710.352.4)

Notre participation à la facture sociale continue sa progression. Elle passe de CHF 433'000.- à CHF 456'000.- selon la classification provisoire (720.351.0)

La contribution à l'OMSV suit la même tendance puisqu'elle passe de CHF 55'000.- à CHF 64'400.- (730.351.0)

7. Service des eaux

L'adhésion à l'AIEHJ, implique quelques changements. Les frais de fonctionnement et d'entretien du réservoir, des puits et de la station de pompage seront pris en charge par l'association. Par contre, l'eau sera facturée à la commune, chargée de la distribution. La vente à l'AIAE nous échappe. Nous devons alors verser notre contribution à l'association. L'entretien et la maintenance du réseau de distribution reste naturellement à notre charge. Le titre "entretien réseau et station de pompage" (810.414.0) ne concerne donc que le réseau, ce qui explique une baisse de charge de CHF 10'000.-

Pour ces différentes raisons, nous sommes dans l'obligation d'augmenter le prix du m³ d'eau à CHF 1.50 à partir du 1^{er} janvier 2010. La rentrée de la vente est ainsi inscrite à CHF 67'000.- (810.435.0). L'amortissement et l'intérêt de la dette sont des charges supplémentaires.

Le compte du service des eaux ne pouvant pas dégager de bénéfices, une attribution au fonds de réserve (810.381.0) est, de ce fait, inscrite au budget.

Conclusions

Tout en devant s'adapter à un certain nombre de participations non maîtrisables à l'échelon communal, la Municipalité s'est efforcée d'établir un budget cohérent.

Malgré un déficit prévisionnel, nous pouvons espérer que des recettes complémentaires viendront améliorer le résultat.

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le budget pour l'année 2010 tel qu'il a été présenté par la Municipalité.

Préavis adopté en séance de municipalité du 23 novembre 2009

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Savoy

La Secrétaire :
Tania Giordano